

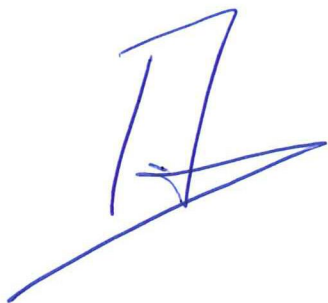
AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a modifié par délibération du 23 mai 2025 le règlement général de circulation.

La délibération a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 26 septembre 2025, réf. : 02.03 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 29 septembre 2025, réf. : 322/25/CR. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 17 octobre 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,

